



COBAS ^{HBA}



Communauté d'Agglomération
Bassin d'Arcachon Sud

LES DÉCHETS

Guide de tri et de prévention

RÉSIDENCES





ÉDITO

Marie-Hélène Des Esgaulx
Présidente de la Cobas

Préserver notre environnement, ancrer toutes nos actions de façon durable sont des préoccupations majeures pour les collectivités territoriales. La gestion et la valorisation des déchets en font partie.

Depuis plus de vingt ans, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud qui exerce cette compétence globale de collecte et traitement s'est fortement investie dans le domaine du tri et de la prévention des déchets.

La collectivité a initié un Programme Local De Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés dans lequel un certain nombre d'actions concrètes sont mises en place pour réduire, à la source, la production des déchets des ménages et des professionnels.

Ainsi, dès le mois de janvier 2021, grâce à vous, la COBAS ira plus loin en étendant les consignes de tri à TOUS les emballages ménagers.

Vous trouverez dans ce guide les nouvelles consignes de tri mais également tous les services à votre disposition sur le territoire, pour vous permettre de recycler encore plus de déchets.

N'oublions pas que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !
Par votre implication, vous contribuez à améliorer le recyclage des déchets et faites de notre agglomération, un territoire plus durable et mieux préservé.

*Chacun a un rôle à jouer
et c'est ensemble que nous allons
préserver notre territoire !*

L'ÉCO-ATTITUDE

Pour réduire ses déchets

OBJECTIF : RÉDUCTION !

→ Le compostage en pied d'immeuble

En habitat collectif, la Cobas propose son soutien pour la mise en place d'aires de compostage en pied d'immeuble.

Pour en bénéficier, le syndic, le bailleur social, ou tout autre collectif sensible à la démarche doit prendre contact avec le service prévention des déchets. Les agents de la Cobas viendront alors sur site étudier la faisabilité technique du projet et rencontrer les personnes bénévoles en charge de son suivi.

Le compostage est un procédé naturel qui transforme la matière organique (déchets de cuisine et de jardin) en un produit appelé le compost. Ainsi, il est possible d'obtenir chez soi, un excellent engrais fertilisant naturel.

Le compost produit pourra être utilisé dans les espaces verts des résidences mais aussi pour les plantations en pot.

→ Réduire la production de papiers

- Demander votre autocollant STOP PUB (prevention@agglo-cobas.fr)
- Limiter les impressions et imprimer en recto/verso.
- Scanner un document plutôt que de le photocopier.
- Utiliser le côté vierge des papiers comme brouillon.



→ Le don et le réemploi

Donner une seconde vie à vos vêtements, vos meubles ou vos objets en les offrant à une association, en les réparant.

Des bornes de collecte des textiles et de mobilier sont à votre disposition dans les déchèteries.

Cela permet de soutenir ou développer certaines activités économiques locales.

Retrouvez tous nos trucs et astuces pour réduire vos déchets dans notre guide « Famille Presque Zéro Déchets » consultable sur notre site www.agglo-cobas.fr.



TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT

Bien vider les emballages, pas besoin de les laver. Ne pas les imbriquer.

Tous les emballages métalliques

Nouveau !

Petits emballages en métal



Tous les emballages plastiques

Nouveau !

Barquettes et boîtes



Pots et tubes

Films et plastiques d'emballages



Conserves, aérosols ménagers et canettes

en VRAC

Bouteilles et flacons plastiques



Tous les emballages cartonnés



Emballages cartonnés

Briques alimentaires



Tous les papiers

Tous les papiers se recyclent :

- Journaux, magazines
- Enveloppes, papiers
- Publicités, prospectus
- Catalogues, annuaires
- Courriers, lettres
- Livres, cahiers



NON RECYCLÉ, à jeter dans votre bac d'ordures ménagères



Les produits d'hygiène et les couches jetables



Les jouets cassés



Les masques et les gants jetables



Le verre et la vaisselle cassés

LE VERRE

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le verre est recyclable à l'infini s'il est déposé dans une borne.



Les bouteilles en verre

Les pots et les bocaux en verre

INFO +

- Pour préserver la quiétude des riverains, il est conseillé de déposer le verre avant 22h.
- Pensez à couper le moteur de votre véhicule lors du dépôt pour éviter les nuisances sonores et la pollution.
- Aidez-nous à maintenir la propreté des équipements, en évitant les dépôts autour des bornes.

OBJETS INTERDITS



Le verre et la vaisselle cassés



Les pots en terre

À déposer dans le bac d'ordures ménagères résiduelles



LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

en SAC
fermé



Les restes alimentaires



Les déchets d'hygiène
et couches jetables



Les jouets cassés



Les masques et
les gants jetables



Le verre et la vaisselle cassés



Et toujours dans un sac bien fermé !



INFO +

Votre bac est détérioré ou a disparu ?
Contactez le service entretien-maintenance des bacs par mail à
bacs@agglo-cobas.fr
ou sur l'appli COBAS Collecte Déchets.



LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont les déchets très volumineux qui, par leur dimension ou leur poids, ne rentrent pas dans le coffre d'une voiture légère et ne peuvent pas être amenés dans l'une des déchèteries de la COBAS.

Chaque usager qui réside en maison ou en résidence, fait une demande individuelle préalable d'enlèvement par téléphone au **05 56 54 16 15** ou sur le site internet de la COBAS **www.agglo-cobas.fr** ou sur l'appli COBAS Collecte Déchets.

Un agent de la COBAS recontactera par téléphone chaque usager inscrit :

- pour lister avec lui les objets volumineux à collecter et autorisés,
- pour fixer une date et le lieu de collecte.



Aucun déchet volumineux ne doit être présenté sur la voie publique avant de connaître la date de l'enlèvement.



DÉCHETS INTERDITS

Gravats, déchets dangereux, végétaux, déchets professionnels, sanitaires en fonte, déchets supérieurs à 2 m linéaires (dépot limité en volume).





**Ensemble, adoptons les bons gestes
pour notre territoire !**

COBAS IGA



Communauté d'Agglomération
Bassin d'Arcachon Sud

**Une question relative au tri ou à la prévention ?
Contactez-nous sur notre appli « Cobas collecte déchets » !**



Pôle environnement - Tél. 05 56 54 16 15

Siège de la COBAS - 2, allée d'Espagne - BP 147 - 33 311 Arcachon Cedex

Retrouvez-nous sur :

agglo-cobas.fr

et sur  [@cobaslagglo](https://www.facebook.com/cobaslagglo)

